LE TEIL, le 21 Janvier 2020

Diffusion :
Maire / Adjoints / Délégués
Conseillers Municipaux
(envoi par mail)
D.G.S / Directrice Cabinet
Centre Technique Municipal
La Tribune / Le Dauphiné
Affichage interne / Minutier
C.C.M (par mail après le CM)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 JANVIER 2020 à 18 H 00

Présents : MM Bresolin, Chabaud, Chambert, Darcourt, Delhomme, Diatta, Faïsse, Galamien, Garreaud, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Michelon, Noël, Peverelli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s) : MM Butot, Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Fabre, Monge (pouvoir à Delhomme), Roche, Schmitt.
Absents non excusés : MM Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mme Garreaud.

Préambule :

- Décisions municipales.

- Désignation du secrétaire de séance.

- Présentation du Conseil municipal des jeunes.

C. GUILLOT

Procède à l'installation du Conseil municipal des jeunes, élu jusqu'à la fin de l'année scolaire, et demande à tous les jeunes conseillers présents de se présenter et expliquer leur motivation pour avoir été candidats. Elle indique qu'un budget de 3 000€ est alloué pour leurs actions et qu'un voyage leur sera proposé pour les remercier de leur engagement.

Les jeunes expriment leur souhait d'apporter de nouvelles idées pour la commune. Ils proposent notamment de participer aux actions de solidarité mise en œuvre par la Commune pour les sinistrés. Ils seraient également intéressés par renouveler une action de sensibilisation sur la propreté sur les lieux publics.

L'installation du Conseil des jeunes faite, la séance du Conseil municipal est ouverte par Monsieur le Maire.

Hôtel de ville - BP 80051 - 07402 LE TEIL CEDEX - tél. : 04 75 49 63 20 - fax : 04 75 52 20 92
www.mairie-le-teil.fr communeleteil07 @communeleteil

O. PEVERELLI

Informe en introduction au conseil municipal que des discussions sont engagées avec l'Etat pour un partenariat financier à la hauteur de la situation dans le cadre du futur contrat de plan Etat Région. La reconstruction de la commune nécessite une réflexion globale associant des urbanistes, architectes, économistes, sociologues afin d'établir une stratégie urbaine pour les années à venir. La Commune va devoir pour cela se doter d'une ingénierie interne. Il conviendra de revisiter les dispositifs existants (contrat de ville, ANRU, OPAH, ...) de manière à prendre en compte de manière globale les conséquences du séisme.

Un Projet Partenarial d'Aménagement devrait être signé entre l'Etat, la communauté de communes et la commune dans les prochains jours. Ce dispositif vise à accélérer, amplifier et adapter les dispositifs aux besoins identifiés sur la commune. Le Département de l'Ardèche et la Région AURA seront également associés.

La reconstruction du Teil prendra plusieurs années, mais il faut veiller à ce que les choses avancent vite. La rescolarisation dans de bonnes conditions est une priorité. Il convient aussi d'être vigilant et pro actif pour soutenir les commerces de la ville qui sont en grande difficulté physique et financière.

La mairie a engagé les travaux de sécurisation de l'Eglise du centre pour permettre une ouverture du boulevard Stalingrad fin janvier. Les études pour la réparation des écoles de Mélas et du Centre sont engagées. Les travaux de la Trésorerie vont être réalisés rapidement pour une ouverture du bâtiment début avril.

80 arrêtés d'évacuation d'immeubles ont fait l'objet à ce jour de levée. Cela reste faible au regard des plus 500 arrêtés encore en vigueur. L'enjeu est de faire revenir les habitants au Teil, pour les logements non réparables il y aura un programme d'urbanisme plus large.

Le collectif des sinistrés a débuté ses premières actions et a mis en place des permanences juridiques et de conseil. La Commune travaille de concert avec ce collectif. Une réunion publique d'information est prévue le 31 janvier. Permanences le vendredi après-midi et samedi matin au centre socio-culturel, plus de 200 adhérents.

O.PEVERELLI

Soumet au vote les comptes rendus des conseils municipaux des 16 octobre et 12 décembre 2019.

Les deux comptes rendus sont votés à l'unanimité.

Il indique que J. DURAND a donné pouvoir à M. JOUVE et D. MONGE à R. DELHOMME.

Sonia GARREAUD est désignée secrétaire de séance.

I - Finances

1 - Décisions Modificatives

P. DIATTA explique qu'une décision modificative est nécessaire pour le budget assainissement. Cette dernière s'élève à 2 000 € en dépense et en recette.

La délibération est adoptée à l'unanimité

P. DIATTA

Propose que soit accordée une subvention de 500€ au « club théâtre au lavoir public" pour l'organisation d'un évènement festif et solidaire au Luna Park de Le Teil et d'admettre en non-valeur la somme de 38,68€.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3 - Subvention pour la reconstruction des bâtiments communaux à solliciter en 2020

P. DIATTA

Indique que pour faire face aux premiers travaux de reconstruction sur les bâtiments de la Commune, il convient de solliciter les subventions auprès des différents financeurs que sont l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche.

En 2020, il est proposé de solliciter des financements au titre de la DETR/DSIL pour l'Etat et du « Fonds solidarité séisme » pour la Région AURA selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Reconstruction	Cout HT	DETR/DSIL	Région AURA	Commune
Ecole Melas (travaux)	500 000	150 000	250 000	100 000
Ecole Centre (travaux)	250 000	60 000	100 000	90 000
Mairie (études)	50 000	15 000		35 000
Eglise centre (études)	100 000	30 000		70 000
Total	**900 000**	**255 000**	**350 000**	**295 000**

Par ailleurs, concernant l'Eglise de Mélas, il est proposé de solliciter des financements spécifiques au titre des monuments historiques selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous, étant précisé que la Commune souhaite le bénéfice de la dérogation « monument historique » permettant de prétendre à un taux de financement public de 100%.

	Cout HT	DRAC	Région MH	Département MH	Commune
Eglise Mélas	1 000 000	500 000	350 000	150 000	0

Enfin, concernant la voirie et les ouvrages d'art, biens non assurables, il est proposé de solliciter les aides de l'Etat au titre du « fonds de solidarité des collectivités pour les évènements climatiques ou géologiques » et du Département de l'Ardèche au titre du « fonds de solidarité » :

	Cout HT	Etat	Département	Commune
Voirie et ouvrages art	400 000	120 000	120 000	160 000

La délibération est adoptée à l'unanimité

4 - Centre Technique Municipal / Subvention DETR 2020

M. FAISSE

Rappelle que les locaux du Centre Technique Municipal déménagent actuellement sur le site de l'ancien AFPA. Les aménagements nécessaires à l'installation des agents dans de bonnes conditions et le stockage de l'ensemble du matériel sont évalués à 100 000€ HT. Il est proposé de solliciter au titre de la DETR 2020, une subvention de 30 000€ (30%).

Il est également prévu de solliciter l'Etat et la Région AURA pour le financement d'un vélobus, estimé à 120 000€ HT, à hauteur respectivement de 36 000€ et 60 000€.

La délibération est adoptée à l'unanimité

II - Urbanisme et Travaux

1 - Conventions de mandat à intervenir avec le SDEA pour la réparation de biens immobiliers de la commune suite au séisme du 11 novembre.

M. FAISSE

Rappelle que la Commune a subi des dégâts importants sur son patrimoine immobilier suite au séisme du 11 novembre. Il s'agit notamment des trois écoles de Mélas, Frayol et du Centre, des deux Eglises, de la Mairie et de l'Hôtel des impôts.

A l'occasion de sa séance du 12 décembre 2019, le Conseil municipal a déjà délibéré pour confier au SDEA, dans le cadre de conventions de mandat, les travaux de reconstruction des écoles de Mélas et du Centre, ainsi que de l'Hôtel des impôts.

Il est proposé à présent d'étendre les missions du SDEA aux opérations de reconstruction des Eglises de Mélas et du Centre, ainsi que de la Mairie.

O. PEVERELLI

Explique que compte tenu de l'importance des travaux à mettre en œuvre, le recours au SDEA, Syndicat mixte associant le Département de l'Ardèche et les collectivités locales ardéchoises, est nécessaire pour la commune. Il indique que les travaux de restauration de l'Eglise du centre risquent d'être très importants. Il faut enlever le toit pour refaire les voûtes et la nef.

La délibération est adoptée à l'unanimité

III - Personnel

1 - Création de postes

M. JOUVE

Indique que pour améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitants, il s'avère nécessaire de renforcer la police municipale, aujourd'hui constituée de deux policiers municipaux et de deux ASVP. Il est proposé la création d'un poste supplémentaire de policier municipal, au grade de gardien brigadier.

Par ailleurs, suite au séisme et à ses conséquences en termes de surcroit d'activités, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif. Cet agent sera notamment en charge de la gestion du fonds FARU pour le relogement des sinistrés.

La délibération est adoptée à l'unanimité

IV - Divers

1 - Prolongation de deux ans du Contrat de Ville

P. TOLFO

Indique qu'il est nécessaire d'adopter un protocole d'engagement réciproque et renforcé avec nos partenaires afin de prolonger de deux ans le contrat de ville dont bénéficie la Commune. Ce Protocole a pour ambition de décliner à l'échelle de la ville de Le Teil les différentes mesures prises par l'Etat, la Ville, le Département, la CAF, Pole emploi, Ardèche Habitat, Ardèche Rhône Coiron et l'ensemble des signataires du contrat de ville relatif aux quartiers Cœur de ville et Sud avenir pour la période 2020-2022.

Il est cependant précisé que la signature de ce protocole n'exclue pas de nouvelles discussions avec nos partenaires destinées à intégrer les conséquences du séisme. Elle indique que la Ville sera également candidate au dispositif « territoire zéro chômeur » pour lequel une nouvelle loi devrait être proposée en 2020. Dans le cadre de vie de rénovation urbaine, l'ANRU sera retravaillé et des opérations démultipliées sur l'ensemble de la collectivité.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2 - Convention de coordination relative à la police municipale

O. PEVERELLI

Indique que dans le cadre du fonctionnement de la police municipale et afin de fixer les modalités de coordination avec les forces nationales de sécurité et la Justice, il convient d'établir une convention à intervenir avec Madame le Préfet de l'Ardèche et Monsieur le Procureur de la République.

Cette convention détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État, soit pour la Ville de Le Teil la gendarmerie nationale. Elle fait l'objet d'un avis conforme de la part de Monsieur le Procureur de la République, près du Tribunal de Grande Instance de Privas.

Il tient à souligner l'excellent partenariat établi avec la gendarmerie depuis quelques années. Ce dernier a été très utile pour la bonne gestion de la crise suite au séisme.

Y. CHAMBERT

Interroge le Maire sur le besoin qui aurait été identifié d'une salle de visionnage pour la vidéo protection.

O. PEVERELLI

Répond que cette salle existe, mais qu'elle devra être déménagée et agrandie pour plus de confort dans le visionnage des enregistrements. Par ailleurs, il informe que de nouvelles caméras plus modernes seront déployées en 2020 sur les conseils de la gendarmerie.

La police municipale sera installée sur le boulevard Stalingrad et sera donc plus visible quand le Pays d'Art et d'Histoire aura déménagé à la médiathèque.

Il précise que les caméras sont de la vidéo protection et non de la vidéo surveillance donc les enregistrements ne sont visibles que sur commission rogatoire, cela fonctionne très bien.

La délibération est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se termine à 19h45

* *
*